



Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2019

Par : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation

205-2140 Winston Park Drive, Oakville, ON L6H 5V5 905.845.9339 I www.theccsa.ca I @CanadianCStores



RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Uniformiser les règles du jeu pour les petites entreprises en réduisant les frais excessifs d'utilisation des cartes de crédit et en assurant l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada.
- **Recommandation 2** : Poursuivre la réduction prévue du taux de l'impôt des petites entreprises à 9 % en 2019 et mettre en place une nouvelle réduction à 8 % d'ici 2020 afin d'aider les petites entreprises à maintenir leur compétitivité.
- **Recommandation 3** : Ajouter des considérations de compétitivité économique et d'innovation aux mandats des responsables de la réglementation de Santé Canada.
- **Recommandation 4** : Retarder la mise en œuvre des éléments du projet de loi S-5 sur le conditionnement neutre des produits du tabac afin de donner à l'industrie le temps nécessaire pour prendre les mesures de conformité qui s'imposent.
- **Recommandation 5** : Adopter la politique de la lentille des petites entreprises pour mesurer l'impact qu'un conditionnement neutre et normalisé des produits du tabac aura sur les commerces.
- **Recommandation 6** : Accroître les ressources affectées pour lutter contre le marché du tabac de contrebande au Canada.
- **Recommandation 7** : Restaurer la confiance des intervenants dans le processus d'analyse coûts-avantages (ACA) qui informe les projets de règlement (tout particulièrement en ce qui concerne l'ACA pour la Stratégie en matière de saine alimentation).
- **Recommandation 8** : Élaborer un programme de subvention ou de remise qui s'appliquerait à l'équipement et à l'infrastructure en magasin, ce qui permettrait aux magasins de détail de vendre des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et de traiter les déserts alimentaires dans les milieux ruraux canadiens.
- **Recommandation 9** : Mettre en place des déductions fiscales sur les produits frais gratuitement offerts par les dépanneurs aux banques alimentaires, lesquelles permettraient de diminuer les risques liés à la vente de ces denrées périssables (de la même manière dont on offre aux fermiers canadiens des incitatifs fiscaux pour les dons de fruits et légumes).

RÉSUMÉ

L'industrie des dépanneurs se trouve au premier plan d'un secteur de la vente au détail très concurrentiel et en constante évolution. Il est essentiel que le gouvernement du Canada adopte des politiques et des règlements qui favorisent la concurrence tout en permettant aux entrepreneurs et aux petites entreprises de prospérer.

Le réseau des dépanneurs emploie plus de 227 000 Canadiens, autant les détaillants que les distributeurs, dans toute la chaîne d'approvisionnement. Nous sommes présents dans toutes les collectivités, d'un bout à l'autre du pays. Notre industrie injecte plus de 56 milliards de dollars dans l'économie canadienne chaque année et perçoit plus de 21 milliards en impôts au nom des gouvernements.

L'industrie des dépanneurs est non seulement l'un des secteurs les plus fortement réglementés du pays, mais on se retrouve actuellement obligés de composer avec des changements législatifs considérables dans un très court délai tant pour le tabac que pour le cannabis. L'incertitude au sujet de l'avenir de l'ALENA ainsi que la mise en place de mesures tarifaires susceptibles de provoquer l'augmentation du prix de multiples biens de consommation vendus par les dépanneurs préoccupent les commerces. Cette incertitude et la réglementation excessive non seulement freinent la croissance, mais elles influent directement sur les petits détaillants et les consommateurs.

Nous sommes heureux de constater que le budget de 2019 mettra l'accent sur l'amélioration de la concurrence dans l'industrie canadienne, de sorte que les détaillants aient la chance de croître et de prospérer. Notre mémoire prébudgétaire pour 2019 présente un aperçu de l'ACDA, les défis les plus importants auxquels doit faire face notre industrie et les recommandations de l'ACDA.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION (ACDA)

L'ACDA a été établie pour agir à titre de porte-parole des plus de 27 000 dépanneurs du Canada et de leurs employés. Elle s'acquitte de ce mandat partout au pays en collaborant avec cinq organisations affiliées : La Western Convenience Stores Association (WCSA), l'Ontario Convenience Stores Association (OCSA), L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), l'Atlantic Convenience Stores Association (ACSA), ainsi que l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA).

Nos détaillants sont fiers de servir plus de 10 millions de personnes par jour. Les dépanneurs sont réellement au cœur de l'économie canadienne. Notre initiative pour une vente au détail responsable (Responsible Community Retailing Initiative ou

RCRI) illustre bien notre engagement à aider les détaillants et leurs employés à maintenir des normes élevées en matière de professionnalisme, d'éthique de travail et de santé et sécurité du public.

Voici les programmes de la RCRI offerts à tous les dépanneurs du Canada :

- la formation Pièce d'identité sur la vérification de l'âge, qui aide les détaillants et leurs employés à respecter les réglementations applicables lorsqu'ils vendent des produits interdits aux mineurs, comme les billets de loterie, les produits du tabac, les feux d'artifice, la bière et le vin;
- la formation Sensibilisation à la contrebande, qui aide les détaillants à identifier les produits du tabac de contrebande et qui les informe des conséquences (amendes et sanctions) concernant la vente de ces produits advenant qu'on leur suggère de le faire.

DÉFIS AUXQUELS DOIT FAIRE FACE NOTRE INDUSTRIE

FRAIS EXCESSIFS D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT (Recommandation 1)

Les frais d'utilisation des cartes de crédit au Canada demeurent parmi les plus élevés au monde, ce qui crée d'importants défis pour les petites entreprises canadiennes. Les frais imposés aux détaillants canadiens varient de 1,5 à 4 %. Particulièrement pour les petites entreprises, ces coûts représentent le plus grand défi en ce qui concerne leur capacité à survivre et à soutenir efficacement la concurrence dans un secteur de la vente au détail en constante évolution au Canada.

L'incidence de ces frais excessifs limite la capacité de tous les détaillants à investir dans leur entreprise et leur capacité à embaucher de nouveaux employés dans les collectivités qu'ils desservent. De plus, ces frais entraînent une augmentation des prix à la consommation, même pour les consommateurs payant comptant ou par carte de débit.

La réduction des frais d'utilisation des cartes de crédit profitera aux Canadiens et aux collectivités, car elle permettra à nos membres d'accroître les investissements dans leur entreprise, de créer plus d'emplois et de stimuler la croissance. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec le ministère des Finances pour veiller à ce que le gouvernement aborde le fardeau financier imposé aux petits détaillants.

- **Recommandation 1** : Uniformiser les règles du jeu pour les petites entreprises en réduisant les frais excessifs d'utilisation des cartes de crédit et en assurant l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada.

ÉQUITÉ FISCALE POUR LES PETITES ENTREPRISES (Recommandation 2)

Le Canada a toujours maintenu l'un des régimes fiscaux les plus lourds de l'OCDE. Conscient de ce défi, le gouvernement a annoncé qu'il s'engagerait à réduire le taux d'imposition réel des petites entreprises à 10 % en 2018 et à 9 % en 2019. Cette annonce apporte un soulagement salubre à tous les détaillants, elle devrait toutefois constituer la première mesure et non la fin des mesures prises par le Canada pour maintenir un climat commercial concurrentiel.

Il est urgent d'accorder un allègement fiscal aux petites entreprises. L'imposition de tarifs de contre-mesure sur un certain nombre de biens de consommation importés qui sont communément vendus par les détaillants dans l'ensemble du pays risque d'augmenter les prix et de réduire les retombées pour les détaillants, tout en coûtant plus cher aux consommateurs.

La réduction prévue du taux d'imposition des petites entreprises permettra aux petits détaillants de demeurer concurrentiels, mais la détérioration des conditions commerciales nécessitera des mesures supplémentaires de la part du ministère des Finances du Canada pour garantir à nos petites entreprises une prospérité continue.

- **Recommandation 2 :** Poursuivre la réduction prévue du taux d'imposition des petites entreprises à 9 % en 2019 et mettre en place une réduction supplémentaire à 8 % d'ici 2020 dans le but d'aider les petites entreprises à rester concurrentielles.

GESTION DU COÛT DE CONFORMITÉ (Recommandations 3 à 7)

Le cumul de règlements entre les gouvernements et les administrations fédéraux, provinciaux et municipaux rend ces règlements longs et coûteux pour les petites entreprises.

La réglementation de l'industrie des détaillants au Canada prend de l'ampleur année après année, limitant du coup la croissance et la prospérité des propriétaires de petites entreprises. Une étude menée par l'ACDA a évalué que le coût de conformité à la réglementation des ordres fédéral, provincial et municipal est supérieur à 10 000 \$ par année, par magasin et par emplacement.

Cela représente une grosse somme pour les propriétaires de petites entreprises et peut les empêcher de se concentrer sur l'exploitation de leur commerce, l'embauche de nouveaux employés, l'achat d'équipement ou l'investissement dans des agrandissements. Lorsque les coûts pour les petites entreprises sont réduits, les Canadiens et les collectivités sont gagnants. Toute réglementation imposée aux petites entreprises ou aux produits vendus dans nos commerces devrait reposer sur une prise de décisions fondée sur des données probantes et être toujours précédée de consultations approfondies avec notre secteur.

Défis de la réglementation auprès de Santé Canada

Nous nous inquiétons du fait que Santé Canada n'a pas pris en considération les conséquences que ses Règlements ont sur la capacité de concurrence des entreprises au Canada et à l'étranger. Étant donné l'imprévisibilité de l'environnement commercial, il est plus important que jamais d'avoir l'appui du gouvernement pour les petites entreprises canadiennes.

Il est vital que les initiatives de Santé Canada ne nuisent pas aux efforts des autres ministères économiques. Nous sommes en harmonie avec les recommandations de la Chambre de commerce du Canada exposées dans leur rapport récent, *La mort par 130 000 coupures : Améliorer la compétitivité réglementaire du Canada, sur la nécessité pour le gouvernement d'ajouter des considérations de compétitivité économique et d'innovation aux mandats des responsables*. Ceci devrait commencer en premier lieu par l'application de la politique de la « lentille des petites entreprises » à toutes les décisions réglementaires prises par Santé Canada.

- **Recommandation 3** : Ajouter des considérations de compétitivité économique et d'innovation aux mandats des responsables de la réglementation de Santé Canada.

Le manque actuel de politique de la lentille des petites entreprises s'est fait sentir dans deux mesures réglementaires principales menées par Santé Canada : Le projet de loi S-5 (qui aborde le conditionnement neutre et uniforme de tous les produits du tabac), et le projet de loi S-228 (qui aborde la promotion des aliments et des boissons auprès des enfants).

S-5, Conditionnement neutre et conditionnement uniforme des produits du tabac et du tabac de contrebande

En ce qui concerne le *projet de loi S-5* nous craignons une mise en œuvre précipitée de la législation sans une période de temps suffisante pour permettre à l'industrie de s'adapter aux changements nécessaires. Le projet de loi, qui est déjà appelé à avoir des effets néfastes sur les activités des dépanneurs en augmentant de manière alarmante la probabilité de mise sur le marché de produits illicites et contrefaits, n'offre ni période de temps suffisante ni appui à l'industrie pour gérer ces défis de transition.

Nous demandons à ce que les responsables de Santé Canada reportent la mise en œuvre intégrale de la loi pour permettre aux propriétaires de dépanneurs d'apporter les changements nécessaires pour être en pleine conformité avec la loi, et que le ministère garantisse la mise en place des ressources suffisantes pour lutter contre la mise sur le marché de produits du tabac illicites. Avec l'ajout surprenant de modifications à la présentation, nous prévoyons que les petits détaillants indépendants seront durement touchés par des coûts supplémentaires.

- **Recommandation 4 :** Le report de la mise en œuvre des éléments du projet de loi S-5 en matière de conditionnement des produits du tabac, afin de donner à l'industrie la période de temps suffisante pour adopter les mesures de conformité nécessaires.
- **Recommandation 5 :** Appliquer la politique de la « lentille des petites entreprises » pour mesurer les conséquences qu'un conditionnement neutre et uniformisé des produits du tabac aura sur les commerces.
- **Recommandation 6 :** Accroître les ressources affectées pour lutter contre le marché du tabac de contrebande au Canada.

Projet de loi S-228 (Promotion auprès des enfants) et Éléments de la Stratégie en matière de saine alimentation

Nous partageons les préoccupations exprimées par les groupes tels que Food and Consumer Products of Canada concernant la qualité de l'analyse examinant les coûts et les avantages des réglementations proposées, y compris le Règlement sur l'étiquetage en langage clair et la Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada. Une analyse équilibrée et exhaustive est essentielle pour comprendre les retombées des nouvelles réglementations sur les Canadiens et sur l'économie, et pour éviter des conséquences inattendues.

L'ACDA appuie les recommandations faites par d'autres groupes de consommateurs concernant la création d'un comité de révision indépendant pour aider les représentants du Conseil du Trésor dans l'examen des évaluations. Nous sommes favorables à l'idée d'un forum pour intervenants – qui devrait toujours comprendre des détaillants – afin d'effectuer les processus officiels d'appel aux agences centrales lorsqu'ils estiment que les ministères ne sont pas judicieux dans leur analyse ou qu'ils ne remplissent pas leurs obligations réglementaires. Nous sommes également favorables à la recommandation de développer une analyse coûts-avantages plus approfondie pour l'ensemble de la Stratégie en matière de saine alimentation – notamment l'étiquetage sur le devant des emballages, les guides alimentaires du Canada, la pub destinée aux enfants et la réduction de la consommation de sodium.

- **Recommandation 7 :** Restaurer la confiance des intervenants dans le processus d'analyse coûts-avantages (ACA) qui informe les projets de règlement (tout particulièrement en ce qui concerne l'ACA pour la Stratégie en matière de saine alimentation).

INITIATIVES POUR DES DÉPANNEURS SAINS (Recommandations 8 et 9)

Notre industrie a également observé que ces tendances des consommateurs envers les produits sains et novateurs et notre marchandise continuent de refléter les préférences des consommateurs.

La plupart du temps, les dépanneurs sont l'unique source de fruits et de légumes frais dans les collectivités rurales et éloignées et dans les zones urbaines défavorisées sur le plan économique. À notre avis, nos magasins peuvent jouer un rôle important dans la fourniture de produits frais et sains aux collectivités qui ne pourraient pas autrement s'en procurer. Cela nous donne une occasion toute particulière de réduire les déserts alimentaires dans l'ensemble du Canada en travaillant avec nos détaillants.

- **Recommandation 8** : Élaborer un programme de subvention ou de remise qui s'appliquerait à l'équipement et à l'infrastructure en magasin, ce qui permettrait aux magasins de détail de vendre des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et de traiter les déserts alimentaires dans les milieux ruraux canadiens.
- **Recommandation 9** : Mettre en place des déductions fiscales sur les produits frais gratuitement offerts par les dépanneurs aux banques alimentaires, lesquelles permettraient de diminuer les risques liés à la vente de ces denrées périssables (de la même manière dont on offre aux fermiers canadiens des incitatifs fiscaux pour les dons de fruits et légumes).